

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 14 octobre 2003 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : M^{mes} Dominique Bélisle, Josée Bergeron-Charette, Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Élisabeth Dubé, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Louise Gauthier, Claudine Gravel, Estelle Labelle, Thérèse Lessard, Lyne Rémillard et Hélène Vigneault, MM. Claude Girard, Réjean Goyette, Michel D. Lapiana, et Pierre Venne, tous commissaires, ainsi que Mmes Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, commissaires-parents.

Aussi présents : M^{me} Lise Lavoie-Gauthier, dir. gén., M. Michel Gratton, dir. aff. corp. et comm., M^{me} Normande Lemieux, dir. gén. adj., MM. Jean-François Lachance, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Philippe Lalande, dir. adj. ress. mat., Richard Chaurest, dir. centre de form. prof., l'Émergence, François Despatis, coord. form. gén. des jeunes, et Yves Mallette, coord. dir. form. cont. et form. prof. et M^{mes} Johanne Marra, dir. form. gén. des jeunes et Marie-Paule Delvaux, coord. dir. form. gén. des jeunes.

M^{me} Lyne Rémillard a prévenu de son retard.

M. Alain Portelance a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Dès l'ouverture de la séance, la présidente, M^{me} Jeanne d'Arc Duval Paquette, souligne le décès de M^{me} Chantal Desjardins-Juteau, qui s'est impliquée activement durant plusieurs années au sein de plusieurs conseils d'établissement et du comité de parents. Elle invite les personnes présentes à un moment de recueillement à sa mémoire.

HOMMAGES À UN MEMBRE DU PERSONNEL

Dans la poursuite de ses activités de reconnaissance du personnel, la présidente, M^{me} Jeanne d'Arc Duval Paquette, au nom du conseil des commissaires, rend hommage à M^{me} Jasmine Potvin, conseillère pédagogique à la direction de la formation continue et de la formation professionnelle

Madame Potvin s'est vu attribuer le titre de lauréate de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2002-2003 de l'Association des Commissions scolaires Laval-Laurentides (ACSRL). Cet organisme vise à rendre hommage, depuis 10

ans, à un membre du personnel de chacune des commissions scolaires de la région.

M^{me} Duval Paquette tient à souligner la qualité exceptionnelle du travail, de cette employée dynamique et dévouée. Elle fait l'éloge des projets pédagogiques innovateurs et d'envergure nationale initiés par madame Potvin qui servent aujourd'hui aux centres d'éducation des adultes du Québec ainsi qu'aux organismes d'alphabétisation.

L'ACSRLR lui rendra hommage lors d'un gala qui se tiendra cet hiver.

PROCÈS-VERBAL

Résolution no CC-031014-1667

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2003.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

M. François Paquet, nouveau président du comité de parents, fait part au conseil des commissaires de ses objectifs dans ses nouvelles fonctions, soulignant notamment son désir de contribuer à la formation des parents et au développement d'un partenariat avec les différents intervenants. Il assure notamment les commissaires de sa volonté d'appuyer la Commission scolaire dans ses efforts pour favoriser la réussite des élèves et assurer le développement des services aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

La présidente, M^{me} Jeanne d'Arc Duval-Paquette, félicite M. Paquet pour son élection et l'assure de la volonté de la Commission scolaire de favoriser l'implication des parents.

M^{me} Johanne Beaulieu, antérieurement parent à l'école Jacques-Labrie, demande aux commissaires de revoir sa décision de fermer cette école en 2004-2005.

La présidente rappelle que la consultation vient de s'amorcer sur le projet de cadre d'organisation scolaire 2004-2005 et qu'une décision finale sera prise en janvier prochain.

M^{me} Nancy Trudel, parent de Pointe-Calumet, souligne au conseil des commissaires son insatisfaction face aux services offerts aux élèves dyslexiques.

La présidente invite M^{me} Trudel à communiquer avec la direction générale et à collaborer avec elle, afin d'identifier les services qui seraient appropriés à son fils. Des commissaires indiquent leur volonté d'inscrire le sujet à l'ordre du jour de la présente séance, pour obtenir un complément d'information sur le sujet.

M^{me} Sandra East, présidente sortante du comité de parents, remercie les commissaires d'avoir maintenu le budget du comité de parents depuis la création de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles, en 1998. Elle partage aussi quelques réflexions sur différents dossiers traités par la Commission scolaire durant son mandat, qui s'est terminé la semaine dernière.

ORDRE DU JOUR

Résolution no CC-031014-1668

Il est proposé par M. Michel D. Lapiana

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

6. Désignation d'un directeur général adjoint pour remplacer la directrice générale en cas d'absence ou d'incapacité d'agir;
7. Nomination d'une direction générale adjointe;
8. Recommandations de la Commission d'étude éducative;
 - 8.1 Calendrier scolaire 2004-2005 en formation générale des jeunes – Adoption pour consultation;
 - 8.2 Calendrier scolaire 2004-2005 en formation générale des adultes et en formation professionnelle – Adoption pour consultation;
 - 8.3 Cadre de gestion concernant l'accessibilité aux services éducatifs;
 - 8.4 Article de presse du 11 octobre sur la dyslexie.
9. Dépôt du rapport annuel 2002-2003;
10. Mandats à la direction générale;
 - 10.1 Continuité des opérations en période électorale;
 - 10.2 Signature des effets bancaires.
- 12.1 Agrandissement de l'école secondaire Jean-Jacques Rousseau – Autorisation d'aller en appel d'offres;
- 12.2 Nouvelle école secondaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac : cession des services publics et servitude à la Ville;
- 17.1 Plan d'action 2003-2004 de la direction générale.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son jugement.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution no CC-031014-1669

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Dubé

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 25.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution no CC-031014-1670

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Dubé

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 21 h.

M^{me} Louise Gauthier occupe son siège à 21 h.

NOMINATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Résolution no CC-031014-1671

ATTENDU les affichages internes et externes ayant trait au poste de

directrice générale adjointe ou de directeur général adjoint;

ATTENDU le congé sans solde autorisé à M^{me} Normande Lemieux et conséquemment, le poste conservé de direction générale adjointe par celle-ci jusqu'au 30 juin 2004;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Dubé

QUE M. Richard Chaurest soit nommé, en promotion temporaire, directeur général adjoint à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et que le mandat débute à compter du 20 octobre 2003;

QUE M. Richard Chaurest soit soumis à une période de probation d'un an au terme de laquelle, si réussie, il pourra être confirmé dans un poste régulier.

QUE, conséquemment et ce, tel que précisé dans le document consolidé concernant les conditions d'emploi des gestionnaires des Commissions scolaires, M. Richard Chaurest sera nommé directeur général adjoint pour une période indéterminée, à moins que l'une ou l'autre des parties décide d'y mettre fin.

Adopté

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Résolution no CC-031014-1672

Il est proposé par M^{me} Ginette Cyr

DE SUSPENDRE la séance pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 05.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution no CC-031014-1673

Il est proposé par M^{me} Ginette Cyr

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 25.

DÉSIGNATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE POUR REMPLACER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Résolution no CC-031014-1674

ATTENDU qu'en vertu de l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire a nommé plus d'un directeur général adjoint;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 203 de cette même loi, c'est le directeur général adjoint désigné par la commission scolaire qui exerce les fonctions et pouvoirs de la directrice générale, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière;

ATTENDU que la personne désignée par la Commission pour la remplacer, soit M^{me} Normande Lemieux (résolution no CC-011024-1136), quitte sa fonction pour un nouveau mandat;

Il est proposé par Mme Hélène Vigneault

DE DÉSIGNER M. Yvon Truchon pour remplacer la directrice générale, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière.

Adopté

AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-JACQUES ROUSSEAU – PLANS ET DEVIS

La présidente invite les responsables du projet à présenter brièvement les plans de l'agrandissement de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau, qui ont été présentés à la Commission d'étude éducative. Ces personnes sont :

- M. Jean-François Lachance, directeur général adjoint
- M. Philippe Lalande, directeur adjoint des ressources matérielles,
- MM. Viau et François Grenon, architectes et chargés de projet chez Viau Bergeron & François Grenon, architectes.

M^{me} Dominique Bélisle occupe son siège à 21 h 35

M^{me} Lyne Rémillard occupe son siège à 21 h 40

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU

Résolution no CC-031014-1675

ATTENDU l'autorisation reçue du ministre de l'Éducation pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau, datée du 5 mars 2003;

ATTENDU les plans et devis présentés à la Commission d'étude éducative, le 30 septembre 2003;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par M^{me} Louise Gauthier

D'AUTORISER la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau, sur la base des plans et devis préparés par les professionnels.

Adopté

SERVICES PUBLICS SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – CESSION ET SERVITUDE

Résolution no CC-031014-1676

ATTENDU la construction d'une école secondaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU la demande de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de procéder, à ses frais, au surdimensionnement et à l'allongement des services publics prévus pour l'école, afin de desservir un projet futur de développement résidentiel;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a accepté, par règlement, d'assumer les coûts de l'avenant au contrat jusqu'à concurrence de 90 000 \$;

ATTENDU que ces infrastructures serviront à des fins scolaires et municipales;

ATTENDU qu'en conséquence, l'entretien desdits services publics relève de la compétence de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU qu'il y a lieu de céder à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac lesdits services publics, ainsi qu'une servitude lui permettant d'effectuer l'entretien requis;

ATTENDU l'entente intervenue à cette fin entre les parties;

Il est proposé par M^{me} Marinella De Oliveira

DE CÉDER à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, au coût de 90 000 \$ plus taxes applicables, le cas échéant, les infrastructures effectuées à sa demande sous l'appellation « Travaux de desserte du quartier arrière »;

D'ACCORDER une servitude à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac sur une partie du lot 2 768 051 PTIE, décrite de la manière suivante :

De figure irrégulière, mesurant six mètres (6,00 m) vers le sud-est, cinquante-neuf mètres et quarante centièmes (59,40 m) dans une première ligne vers le sud-ouest, quarante-neuf mètres et vingt et un centièmes (49,21 m) dans une deuxième ligne vers le sud-ouest, quatre vingt-trois mètres et quarante centièmes (83,40 m) dans une troisième et dernière ligne vers le sud-ouest, six mètres et trois centièmes (6,03 m) vers le nord-ouest, quatre-vingt-quatre mètres et quarante-deux centièmes (84,42 m) dans une première ligne vers le nord-est, quarante-huit mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (48,85 m) dans une deuxième ligne vers le nord-est et cinquante-huit mètres et soixante-treize centièmes (58,73 m) dans une troisième et dernière ligne vers le nord-est. Elle contient une superficie totale de mille cent cinquante-deux mètres carrés (1 152,0 m²).

EST BORNÉ COMME SUIIT :

Vers le sud-est : par le lot 1 465 632, boulevard des Promenades;

Vers le sud-ouest : par les lots 2 768 048 et 2 768 049;

Vers le nord-ouest : par le lot 2 768 052;

Vers le nord-est : par une partie du lot 2 768 051.

RATTACHEMENT :

Le coin extrême sud (lettre A) de ladite parcelle est situé à une distance de 9,50 mètres du coin extrême nord du lot 1 465 122. Cette distance étant mesurée le long de la limite nord-ouest du lot 1 465 632.

Le tout, tel que montré sur le plan préparé par Sansoucy et associés, arpenteur-géomètre, portant le numéro 14 306 de ses minutes et daté du 11 septembre 2003.

D'AUTORISER la présidente et la directrice générale à signer tout document pour donner effet aux présentes;

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 290, le plan d'arpentage ainsi que les actes notariés.

Adopté

ÉLÈVES DYSLEXIQUES – MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Résolution no CC-031014-1677

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Dubé

DE DEMANDER à la direction générale de faire une étude sur les besoins des élèves dyslexiques et sur les services offerts par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tant au secteur des jeunes que dans les centres d'éducation des adultes.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2004-2005 – SECTEUR JEUNES

Résolution no CC-031014-1678

ATTENDU que l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que les articles 193 à 244 de la Loi sur l'instruction publique stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU que les avis favorables reçus du comité consultatif de gestion et de la direction générale;

ATTENDU que la Commission d'étude éducative en recommande l'adoption pour fins de consultation;

Il est proposé par M^{me} Ginette Cyr

D'ADOPTER pour fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendrier scolaire 2004-2005 SECTEUR JEUNES;

DE FIXER l'échéancier pour la cueillette des avis au 19 décembre 2003.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2004-2005 – FORMATION CONTINUE AUX ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Résolution no CC-031014-1679

ATTENDU que l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle, des centres d'éducation des adultes, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la Direction de la formation continue et de la formation professionnelle ainsi que des directions de centre;

ATTENDU la recommandation de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par M^{me} Lyne Deschamps

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, les projets de calendriers scolaires 2004-2005 pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 15 janvier 2004;

DE VERSER lesdits documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 291.

Adopté

CADRE DE GESTION CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Résolution no CC-031014-1680

ATTENDU les modalités adoptées par le conseil des commissaires sur l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire (résolution no CC-010926-1094);

ATTENDU l'article 10 de la pratique de gestion à cet effet (FGJ-12), qui stipule qu'à la date prévue et après présentation du rapport final, une révision de la pratique de gestion sera faite dans le but d'y apporter les modifications nécessaires et de l'adopter dans sa version finale;

ATTENDU les résultats positifs présentés dans le rapport de la Direction de la formation générale des jeunes;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif de gestion, le 16 septembre 2003;

ATTENDU la satisfaction du comité exécutif concernant le modèle retenu;

ATTENDU la résolution du comité exécutif recommandant au conseil des commissaires de reconduire sur une base permanente l'encadrement sur l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire, tel que vécu durant l'année 2001-2002 et de l'adopter dans sa version finale (résolution no CC-010926-1094);

Il est proposé par M. Pierre Venne

D'ADOPTER le cadre de gestion concernant l'accessibilité aux services éducatifs, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 292.

Adopté

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Comme à chaque année, la direction générale dépose le Rapport annuel de l'année antérieure, lequel fait état des réalisations de la direction générale et des services, ainsi que de chaque établissement en regard du plan d'action approuvé par le conseil des commissaires pour l'année 2002-2003. Ledit rapport est versé au répertoire des présentes sous la cote 293.

**CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS EN PÉRIODE ÉLECTORALE –
MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Résolution no CC-031014-1681

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les élections scolaires, des élections se tiendront le 16 novembre prochain;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 160.1 de cette même loi, le conseil des commissaires ou le comité exécutif ne peut siéger après le 19 octobre 2003 que « s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention ou pour satisfaire à une obligation prescrite par la loi. »

ATTENDU que le mandat des commissaires actuels se termine le 21 novembre 2003, soit à la date de proclamation de l'élection;

ATTENDU que l'assermentation des nouveaux commissaires, qui seront élus le 16 novembre 2003, se fera à la première séance du conseil des commissaires, le 25 novembre, et que c'est à cette occasion que seront comblés les postes de président, vice-président et de membres du comité exécutif;

Il est proposé par Mme Josée Bergeron-Charette

D'AUTORISER la direction générale à prendre les mesures permettant d'assurer la continuité des opérations durant la période électorale et à cette fin, notamment mais non limitativement, d'émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux politiques en vigueur et suivant les disponibilités budgétaires;

DE DEMANDER à la direction générale de faire rapport au conseil des commissaires, à sa première séance, pour que lesdites décisions soient entérinées.

Adopté

SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

Résolution no CC-031014-1682

ATTENDU la résolution no CP-980625-324 adoptée par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 25 juin 1998, concernant les personnes autorisées à signer les chèques, billets ou autres effets bancaires;

ATTENDU l'entente de service avec la Caisse populaire Sainte-Thérèse-de-Blainville et la Caisse populaire Desjardins Saint-Eustache/Deux-Montagnes, couvrant la période du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2006;

ATTENDU les élections scolaires du 16 novembre 2003;

ATTENDU que la présidente de la commission scolaire demeure en poste jusqu'à la proclamation d'élection, qui devrait avoir lieu le 21 novembre 2003;

ATTENDU les nécessités d'identifier des signataires des effets bancaires entre le 21 novembre 2003 et la tenue de la première séance du conseil des commissaires, prévue pour le 25 novembre 2003;

Il est proposé par M^{me} Claudine Gravel

QUE tous les chèques, billets ou autres effets de commerce relatifs aux affaires bancaires soient signés par deux personnes, à savoir :

- Le-la président-e ou le-la vice-président-e de la commission scolaire et l'une des personnes suivantes :
- La directrice générale;
- Le directeur du Service des ressources financières;
- Le directeur adjoint du Service des ressources financières.

QUE pour la période qui s'étend du 21 novembre 2003 à la date de la tenue de la première séance du nouveau conseil des commissaires, deux des personnes ci-dessus puissent signer lesdits chèques, billets ou autres effets bancaires.

Adopté

M^{me} Louise Gauthier quitte son siège à 22 h 45.

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE AU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Comme il s'agit de la dernière séance du présent Conseil des commissaires, la présidente profite de l'occasion pour remercier les commissaires pour leur contribution importante à la création et à la mise en place de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles. Elle remercie également les membres de la direction générale et les cadres pour leur compétence, leur dévouement et leur efficacité dans l'exercice de leurs fonctions.

REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'INITIASCÈNE

Résolution no CC-031014-1683

ATTENDU la mission d'Initiascène, diffuseur régional de spectacles professionnels, qui comprend un volet associé à la programmation jeune public;

ATTENDU que plusieurs écoles se prévalent des services offerts par Initiascène, dans le cadre de leur programmation pour des activités culturelles;

ATTENDU que ce volet important de la mission d'Initiascène est connexe et complémentaire à la mission de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en conséquence, les règlements généraux de cet organisme prévoient la présence d'un représentant de la Commission scolaire à son nouveau Conseil d'administration;

ATTENDU la demande reçue d'Initiascène pour la désignation d'un représentant de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles ;

ATTENDU l'intérêt à ce que ce représentant soit impliqué dans le soutien aux établissements en matière de services à des fins sociales, culturelles et sportives, de façon à influencer le contenu de la programmation d'Initiascène;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par M. Pierre Venne

DE DÉSIGNER M^{me} Carole Crevier, comme représentante de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles au Conseil d'administration d'Initiascène.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution no CC-031014-1684

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Dubé

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 23 h 25.

M^{mes} Estelle Labelle et Dominique Bélisle quittent leur siège à 23 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution no CC-031014-1685

Il est proposé par M^{me} Lyne Rémillard

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 23 h 45.

PLAN D'ACTION 2003-2004 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les commissaires prennent acte du plan d'action présenté par la directrice générale pour l'année 2003-2004, lequel a été étudié de façon plus approfondie avec le comité mandaté par le conseil des commissaires pour l'évaluation de la directrice générale.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no CC-031014-1686

Il est proposé par M^{me} Rita-Thérèse Poisson

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 0 h 15.

Jeanne d'Arc Duval Paquette, présidente

Michel Gratton, secrétaire général